

L'UNION NATIONALE

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

LANCOT et THOMPSON—Éditeurs-Propriétaires.

ANNONCES

Des arrangements très-faciles et à bon marché...

On exécute à cet établissement toutes sortes d'ouvrages...

Toutes communications qui ne nous sera pas...

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition Quotidienne. Par an (payable d'avance par semestre) \$5 00...

LUNDI, 29 OCTOBRE, 1866.

Dépêches Spéciales.

Québec 27 oct.—Un extra du Mercury dit:—Nous annonçons avec le plus profond...

TELEGRAPHIE GENERALE.

EXCITATION FÉNIENNE.

MESSAGE DE RÉPÉRIALLES.

Buffalo, 28 oct.—L'assemblée des fénies tenus hier soir, il y avait environ 2500 personnes...

MÉMOIRE DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN.

New York, 28 oct.—On a reçu ici des documents du Département d'Etat à Washington...

ARRIVÉE DU MORAVIAN.

New York, 29 oct.—Le Moravian est arrivé d'Europe. Le City of Paris est arrivé à Queenstown le 17.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'INDUSTRIE NATIONALE.

SUITE DE NOTRE RAPPORT.

Nous rapportons les procédés de cette assemblée au long, parce qu'en ayant entendu...

En 1858 le tarif donna des garanties aux manufacturiers. Plus de capitaux furent alors investis dans cette industrie...

Il ne faut pas être surpris, continue M. Valois, que les manufacturiers et les ouvriers aient protesté d'une manière aussi énergique...

M. Valois dit que la députation nommée à la grande assemblée de juin dernier fut poliment accueillie par plusieurs ministres...

Nous remarquons que la Gazette ne cet avancé de M. Valois. Cette dérogation est injustifiable, car l'assertion qu'elle dément est soutenue par tous les membres de la députation...

Nous n'avons donc aucune protection à attendre de M. Cartier, dit M. Valois, non plus que du ministre (M. McGee) qui déclara qu'il ne s'occupait aucunement des intérêts manufacturiers de Montréal...

Ce pays n'est pas exclusivement manufacturier. Il y a 20 ou 25 ans, il n'y avait qu'une seule manufacture à Montréal, celle de Ward...

Il est impossible que l'agriculture suffise aux besoins de la population, lorsque notre climat nous inflige sept mois d'hiver. Si l'on ne donne pas du travail à notre population...

M. Valois dit que tout en bannissant la politique de cette question, il faut savoir maintenir haut et ferme le drapeau de l'industrie nationale...

Ce discours provoque de justes applaudissements, et la première résolution est alors adoptée à l'unanimité.

M. B. Lyman propose ensuite la résolution suivante:—Résolu.—Que cette assemblée se forme maintenant en association, portant le nom de "l'Association industrielle et pour la réforme du tarif..."

M. Lyman accompagne cette résolution de commentaires aussi piquants qu'intéressants. Il est temps, dit-il, que l'on prenne les moyens de protéger l'industrie contre les caprices politiques des administrateurs de la chose publique...

M. Lyman ne voit pas de limites à l'extension possible et graduelle des manufactures en ce pays. Malheureusement M. Galt, pour faire un grand homme de lui-même en Angleterre et pour obtenir le titre de sir, avait sacrifié l'industrie canadienne à son ambition personnelle...

M. Desbarats a perdu \$16,000 à l'établissement d'une manufacture de verre à Vaudreuil. Faute de protection, il n'a pu continuer. M. Lyman, se confiant dans le dernier tarif, a établi une manufacture du même genre. Un village a été bâti et la population vit assez bien...

M. Alex. Buntin, fabricant de papier, ayant été appelé au fauteuil, des remerciements furent unaniment votés à Son Honneur le maire pour la manière habile dont il avait présidé l'assemblée...

M. McGarvey, fabricant de meubles, dit qu'il importait ses chaises lorsque le tarif était à 12 1/2 par cent. Le tarif ayant été élevé à 20 pour cent, cela lui permit de faire concurrence aux américains...

M. Pêchevin Rolland, libraire, proposa ensuite la troisième résolution: 3 Résolu.—Que les messieurs suivants forment, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre, un comité provisoire pour préparer une constitution et des règlements et faire rapport à la prochaine assemblée...

William Workman, Henry Starnes, Champion Brown, Danasse Masson, Ferdinand David, James Rose, George W. Weaver, John Redpath, Henry Bulmer, William Rodden, John Pratt, Thomas Morland, Henry Mulholland, George A. Drummond, Narcisse Valois, John Caverhill, Henry Lyman, Gabriel S. Rolland, James L. Mathewson, David Brown, David Pelletier, Edwin Atwater, Thomas Peck, Jean Bte. Rolland, Aldis Bernard, M. D. A. A. Stevenson, André Lapierre, Edward Murphy, James Benning, Edmund Angers, J. H. R. Molson, Alfred Savage, Thomas Workman, Alexis Dubord, Edward K. Greene, Matthew H. Cuchrane, M. H. Seymour, J. G. Hearle, Timothy J. Donovan, Edward V. Mosely, Raphael Camirant, Alexander Buntin, A. W. Ogilvie, Eusebe Quimet, James Popham, Alfred Perry, E. E. Gilbert, Thomas McKenna, J. W. Mc Gaurran, John A. Leclerc, Gilbert Scott, John Smith, Brackley Shaw, Joseph Barsalou, Peter S. Murphy, Pierre Frigon, Horatio A. Nelson, Robert Mitchell, John Mc Arthur, Seth B. Scott, Owen McGarvey, James Linton, John McDougall, George Hagar, Peter M. Christie, George S. Brush, Andrew W. Hood, Charles Edwards, T. D. Hood, William Clendinning, Randolph Hersey, John C. Bookett, Evan F. Ames, W. P. Bartley, William Kennedy, John Lovell.

M. Rolland fait les remarques suivantes: Il n'est pas habitué à critiquer les mesures du gouvernement (rires), quoiqu'il en soit il n'hésite pas à se déclarer protectionniste, car il voit dans ce système le salut et la prospérité du pays...

Et cette industrie développerait simultanément les industries de l'imprimerie, de la papeterie, de la reliure, et d'autres branches non moins lucratives. On ne peut calculer le nombre de familles qui profiteraient du changement que je suggère, entre plusieurs autres, dans le tarif.

Les livres-échangistes, continue M. Rolland, prétendent que c'est un grand avantage d'avoir un tarif peu élevé. Mais il y a tout souvent démontré que cet avantage n'existe que pour les articles que l'on ne peut pas manufacturer aisément ici...

M. Rolland énumère quelques-uns des articles que l'on peut manufacturer, pour montrer l'extension que les manufactures peuvent prendre en ce pays. Il attend du développement des manufactures la cessation de la lamentable émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis...

Nous espérons que M. Rolland sera un de ceux qui mettront tout esprit de parti de côté et sauront mettre en action ce qu'ils expriment si clairement. Il serait ridicule inouïment et déloyal de confier à l'honneur des mandats parlementaires à des hommes qui, à quelque parti qu'ils appartiennent, seraient opposés à la protection, sans laquelle M. Rolland et les autres membres de l'association sont d'opinion que le pays ne peut prospérer et donner à la population le travail et le pain dont elle a besoin et qu'elle est obligée, aujourd'hui, d'aller chercher à l'étranger...

l'énergie de les faire prédominer dans le choix des représentants, et alors, mais alors seulement, elles triomphent. On cite l'exemple des Etats-Unis à tout propos et tort just-ment lorsqu'il s'agit d'industrie. Or aux Etats-Unis, qu'arrive-t-il dans la plupart des élections? L'on examine d'abord quels sont les principes du candidat sur la question du tarif...

Quant à nous, nous ferons tous nos efforts pour promouvoir autant qu'il est en notre pouvoir une œuvre d'une importance telle que dans l'ordre national et matériel, nous la considérons secondaire à aucune œuvre quelconque.

Médéric LANCOT

MARDI, 30 OCTOBRE 1866.

Dépêches Spéciales.

Ottawa, 29 oct.—L'Hon. M. Blair n'est pas allé à Hamilton pour assister au dîner ministériel. Les examens du bureau d'exercice se termineront demain. Il est rumored que Murphy, percepteur d'exercice, a offert sa démission, qui aurait été acceptée. Il a plu abondamment toute la journée.

Québec, 29 oct.—Nous avons eu aujourd'hui une tempête de neige. Les carioles ont fait leur apparition pour la première fois durant cette saison.

PROCÈS DES FÉNIENS A CORNWALL.

Cornwall, 29 oct.

Le juge en chef Draper a ouvert les assises aujourd'hui. On attendait avec anxiété l'adresse du juge au sujet des trois prisonniers fénies qui sont restés dans la prison de Cornwall, après l'évasion de Murphy et de ses compagnons. La salle d'audience était remplie de spectateurs. Le Juge a expliqué au grand jury la loi en vertu de laquelle les prisonniers ont été mis en accusation et la nature que doit avoir la preuve pour qu'il soit justifiable de trouver un vrai bill. Il lui a particulièrement recommandé de rechercher avec soin les causes de la récente évasion des prisonniers. Les coupables ne doivent pas être épargnés. L'évasion de Murphy, ajouta le Juge, est une disgrâce pour le pays. Si la prison n'était pas dans un état convenable pour assurer la détention des inculpés, ses gardiens devraient en donner avis aux autorités; si au contraire elle n'était pas en défaut sous ce rapport, toute la responsabilité de l'évasion doit retomber sur les gardiens et ceux-ci doivent être punis.

On dit qu'il sera fait une motion pour que les prisonniers soient transférés à Toronto. L'hon. Hillyard Cameron représente la Couronne et les prisonniers sont défendus par l'hon. J. S. MacDonald.

Le second chef d'accusation portait que le prisonnier avait eu l'intention de faire la guerre le 17 courant contre sa majesté. La preuve de cette intention ne ressort aucunement des circonstances.

Enfin pour que le troisième chef d'accusation, qui résume les deux autres, put se maintenir, il fallait que la Couronne prouvât que l'accusé avait réellement pris et porté les armes pour faire la guerre à sa majesté. Et il a été prouvé qu'il n'avait ni pris, ni porté les armes.

Aussi n'est-ce qu'après avoir délibéré pendant plus d'une heure, que le jury, malgré ses préjugés contre l'accusé et les instructions partiales et erronées de la cour, put se résoudre à rendre un verdict de coupable contre le Révd. M. McMahon.

Nous n'avons aucun doute que, lorsque le gouvernement américain aura pris connaissance des faits et des pièces du dossier, il insiste pour que le Révd. M. McMahon soit remis en liberté. Nous croyons que ce ne serait que justice rendre à ce prêtre catholique.

Nous ne pouvons terminer ce rapide examen d'une question qui se complique pour se dessiner largement dans peu de semaines, sans protester au nom de nos coreligionnaires, contre l'indigne partialité du tribunal et des journaux du Haut-Canada. Pendant que l'on préoccupe le procès de M. McMahon, prêtre catholique, on accorde un délai suffisant à M. Lumsden, ministre protestant, et la couronne se déclare prête à faire toute espèce d'admissions pour faciliter la défense de celui-ci. D'un autre côté la presse anglaise protestante admire la belle tenue, les manières distinguées du ministre protestant et paraît d'une façon dérisoire de la tenue et de la physionomie du prêtre catholique. M. McMahon, prêtre catholique, a été condamné; M. Lumsden, ministre protestant, sera acquitté—on nous serons singulièrement étonnés. S'il est trouvé coupable, on lui pardonnera; et si le gouvernement américain ne fait pas son devoir, le Révd. M. McMahon montera sur l'échafaud pour tomber dans l'éternité. Mais le gouvernement et le peuple américain n'ont plus de préjugés contre les catholiques, comme le prouve l'accueil sympathique fait de toutes parts au grand concile catholique de Baltimore. Nous avons donc confiance que le cabinet de Washington montrera autant d'intérêt à M. McMahon, prêtre catholique, qu'à M. Lumsden, ministre protestant, et que la loi, au

Les dépêches que nous avons publiées, hier, dans notre seconde édition, annonçant que le gouvernement américain avait donné des instructions formelles à son consul à Toronto, d'obtenir des copies de toutes les pièces du procès du colonel Lynch et du Révd. M. McMahon, prêtre catholique, et de faire suspendre l'exécution jusqu'à ce que le cabinet de Washington soit satisfait qu'il y a eu bien jugé, n'ont pas dû surprendre nos lecteurs. Pour notre part nous nous y attendions en toute sûreté, et nous ne pouvons pas retenir que le gouvernement américain se soit décidé à intervenir et à en faire même une question de paix ou de guerre entre les deux nations.

Nous ne pouvons pas le regretter, d'abord parce que nous avons toujours soutenu avec autant de raison, au moins, que d'indépendance, que les Fénies devaient être considérés comme belligérants, à cause des griefs si plausibles et si certains de tous les Irlandais du monde contre l'Angleterre.

Si c'est notre droit comme notre devoir de défendre nos foyers contre les agressions des fénies, c'est aussi le droit des Irlandais, au point de vue international, d'entrer en lutte avec l'Angleterre pour conquérir la délivrance de leur malheureux pays. S'ils sont tués sur les champs de bataille, tant pis pour eux; quand on remet sa cause entre les mains du Dieu des batailles, il faut en subir les conséquences.

Quant à vouloir faire une distinction entre le Canada et toute autre partie du territoire britannique, c'est une distinction erronée, car elle détruit notre solidarité politique avec l'empire. Aussi longtemps que le Canada sera colonie, il subira sa part des châtimants infligés à l'Angleterre.

Ceux qui cela ne satisfait pas sont instamment priés de se ranger sous le drapeau de l'indépendance pacifique. Sinon qu'ils prennent leur mal en patience, car ils le méritent.

Les autorités de ce pays ayant décidé contrairement à l'opinion que nous partageons, nous nous y soumettons comme sujet britannique, et nous laissons à la loi toute sa liberté et tout son droit d'action; mais nous ne pouvons en même temps qu'acclamer les circonstances qui arrêtent d'une manière légitime l'action d'une loi que nous croyons injuste.

La seconde raison pour laquelle nous ne regrettons pas l'intervention du gouvernement américain, c'est la crainte de représailles, au préjudice d'habitants paisibles de notre pays, que provoquerait l'exécution des pri-

sonniers irlandais. Rien ne serait plus propre à provoquer un nouveau invasion du pays, autrement sérieuse que les précédents. L'exécution que la condamnation de Lynch a déjà causé aux Etats-Unis, ou est l'indice éloquent. Dans l'intérêt de notre pays donc et de la bonne amitié qu'il est désirable de voir régner entre les populations des deux pays, il vaut mieux que des exécutions ne mettent pas un abîme de haine entre les Irlandais des Etats-Unis et la population du Canada. Combien de crises, de millions et de malheurs pourrait engendrer une seule exécution! Tant mieux donc si l'intervention du gouvernement américain peut prévenir le signal de plus d'une catastrophe.

Le gouvernement américain a d'autant plus de grâce à intervenir qu'il a montré vis-à-vis de ses gouvernés en rébellion, une magnanimité après la victoire qui n'a été égale que par son énergie et sa vigueur sur les champs de bataille. Au Canada le contraire paraît devoir s'accomplir; on n'a pas à se louer des faits d'armes de nos troupes et nos tribunaux paraissent être investis de l'énergie qui manquait si souvent à nos soldats, du moins à quelques uns de leurs officiers.

En trois lieux, nous ne regrettons pas l'intervention du gouvernement américain, parce que, après une lecture attentive du compte-rendu du procès du Révd. M. McMahon, nous croyons que le verdict rendu contre lui est erroné, et que la sentence de mort qui le menace est injuste et pèse sur la vie d'un innocent.

La défense de M. M. O. Cameron, son éloquent avocat, est juste et bien fondée quant au fait et quant au droit. D'après toutes les circonstances élucidées par la preuve, il est bien évident que cet homme se rendait à Montréal pour recueillir la succession de l'un de ses parents. Ce n'est que par pur hasard qu'il s'est trouvé engagé dans la bagarre, où il a joué non pas le rôle d'un soldat—tous les témoins ont déclaré qu'il n'avait pas d'arme—mais le rôle d'un ministre de Dieu qui oubliant les dangers personnels qui l'environnent, prodigue les secours spirituels aux blessés et aux mourants. La seule chose qui pourrait l'incriminer—et encore à quel faible degré!—c'est d'avoir dit: "Les fénies n'en veulent pas aux paisibles habitants, qui n'ont rien à craindre d'eux; ils n'en veulent qu'aux habits rouges" (soldats anglais). "Est-ce pour ces quelques mots que l'on doit ôter la vie à un homme, à un prêtre? Non!"

Aussi le juge Wilson, qui paraît avoir été un pur des préjugés personnels, ou avoir obéi à la pression du fanatisme orangiste, a-t-il dû sortir complètement du droit et du statut provincial, pour incriminer le Révd. M. McMahon, en adressant la parole au jury. Il a émis l'étrange doctrine qu'en ne faisant pas des efforts pour dissuader les fénies, il a accepté la même responsabilité qu'eux et est devenu leur complice.

Par le câble atlantique. Liverpool, 28 oct.—Le steamer Allepo, de New York, le 17, est arrivé à Queenstown aujourd'hui.—On dit que le Gouvernement Britannique va demander au Parlement une allocation additionnelle d'un million de lous sterling pour l'armée et la marine.

Queenstown, 27 oct.—Le Steamship Persia, de New-York, le 17 courant, vient d'arriver. Londres, 27 oct.—On dit que les relations entre l'Autriche et la Prusse prennent un caractère menaçant.—Le Times de Londres dit que le gouvernement Prussien intrigue pour disloquer davantage l'empire autrichien.

Par le câble atlantique. Florence, 27 oct.—Un arrivage de Candie annonce qu'une nouvelle grande bataille a été livrée le 17 courant. Les grecs disent que l'armée turque a été repoussée.

Londres, 27 oct.—Les consolidés sont à 87 1/2 pour argent; les 5—20, 68 1/2; l'III. C. 77 1/2; l'Erte 50 1/2.

Une dépêche de Washington, publiée dans le Herald, annonce que le général Grant désire ardemment que le général Sherman soit investi du portefeuille de M. Stanton, pour que le Département de la guerre concoure cordialement dans ses plans de réorganisation de l'armée.—Le général Sherman n'aspire pas, dit-on, à cette position, et le général Grant espère que l'on nommera le général Stedman à sa place.

LE PROCÈS DES PRISONNIERS FÉNIENS À TORONTO.

INTERVENTION OPPORTUNE DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN.

Les dépêches que nous avons publiées, hier, dans notre seconde édition, annonçant que le gouvernement américain avait donné des instructions formelles à son consul à Toronto, d'obtenir des copies de toutes les pièces du procès du colonel Lynch et du Révd. M. McMahon, prêtre catholique, et de faire suspendre l'exécution jusqu'à ce que le cabinet de Washington soit satisfait qu'il y a eu bien jugé, n'ont pas dû surprendre nos lecteurs. Pour notre part nous nous y attendions en toute sûreté, et nous ne pouvons pas retenir que le gouvernement américain se soit décidé à intervenir et à en faire même une question de paix ou de guerre entre les deux nations.

Nous ne pouvons pas le regretter, d'abord parce que nous avons toujours soutenu avec autant de raison, au moins, que d'indépendance, que les Fénies devaient être considérés comme belligérants, à cause des griefs si plausibles et si certains de tous les Irlandais du monde contre l'Angleterre.

Si c'est notre droit comme notre devoir de défendre nos foyers contre les agressions des fénies, c'est aussi le droit des Irlandais, au point de vue international, d'entrer en lutte avec l'Angleterre pour conquérir la délivrance de leur malheureux pays. S'ils sont tués sur les champs de bataille, tant pis pour eux; quand on remet sa cause entre les mains du Dieu des batailles, il faut en subir les conséquences.

Quant à vouloir faire une distinction entre le Canada et toute autre partie du territoire britannique, c'est une distinction erronée, car elle détruit notre solidarité politique avec l'empire. Aussi longtemps que le Canada sera colonie, il subira sa part des châtimants infligés à l'Angleterre.

Ceux qui cela ne satisfait pas sont instamment priés de se ranger sous le drapeau de l'indépendance pacifique. Sinon qu'ils prennent leur mal en patience, car ils le méritent.

Les autorités de ce pays ayant décidé contrairement à l'opinion que nous partageons, nous nous y soumettons comme sujet britannique, et nous laissons à la loi toute sa liberté et tout son droit d'action; mais nous ne pouvons en même temps qu'acclamer les circonstances qui arrêtent d'une manière légitime l'action d'une loi que nous croyons injuste.

La seconde raison pour laquelle nous ne regrettons pas l'intervention du gouvernement américain, c'est la crainte de représailles, au préjudice d'habitants paisibles de notre pays, que provoquerait l'exécution des pri-

sonniers irlandais. Rien ne serait plus propre à provoquer un nouveau invasion du pays, autrement sérieuse que les précédents. L'exécution que la condamnation de Lynch a déjà causé aux Etats-Unis, ou est l'indice éloquent. Dans l'intérêt de notre pays donc et de la bonne amitié qu'il est désirable de voir régner entre les populations des deux pays, il vaut mieux que des exécutions ne mettent pas un abîme de haine entre les Irlandais des Etats-Unis et la population du Canada. Combien de crises, de millions et de malheurs pourrait engendrer une seule exécution! Tant mieux donc si l'intervention du gouvernement américain peut prévenir le signal de plus d'une catastrophe.

Le gouvernement américain a d'autant plus de grâce à intervenir qu'il a montré vis-à-vis de ses gouvernés en rébellion, une magnanimité après la victoire qui n'a été égale que par son énergie et sa vigueur sur les champs de bataille. Au Canada le contraire paraît devoir s'accomplir; on n'a pas à se louer des faits d'armes de nos troupes et nos tribunaux paraissent être investis de l'énergie qui manquait si souvent à nos soldats, du moins à quelques uns de leurs officiers.

En trois lieux, nous ne regrettons pas l'intervention du gouvernement américain, parce que, après une lecture attentive du compte-rendu du procès du Révd. M. McMahon, nous croyons que le verdict rendu contre lui est erroné, et que la sentence de mort qui le menace est injuste et pèse sur la vie d'un innocent.

La défense de M. M. O. Cameron, son éloquent avocat, est juste et bien fondée quant au fait et quant au droit. D'après toutes les circonstances élucidées par la preuve, il est bien évident que cet homme se rendait à Montréal pour recueillir la succession de l'un de ses parents. Ce n'est que par pur hasard qu'il s'est trouvé engagé dans la bagarre, où il a joué non pas le rôle d'un soldat—tous les témoins ont déclaré qu'il n'avait pas d'arme—mais le rôle d'un ministre de Dieu qui oubliant les dangers personnels qui l'environnent, prodigue les secours spirituels aux blessés et aux mourants. La seule chose qui pourrait l'incriminer—et encore à quel faible degré!—c'est d'avoir dit: "Les fénies n'en veulent pas aux paisibles habitants, qui n'ont rien à craindre d'eux; ils n'en veulent qu'aux habits rouges" (soldats anglais). "Est-ce pour ces quelques mots que l'on doit ôter la vie à un homme, à un prêtre? Non!"

Aussi le juge Wilson, qui paraît avoir été un pur des préjugés personnels, ou avoir obéi à la pression du fanatisme orangiste, a-t-il dû sortir complètement du droit et du statut provincial, pour incriminer le Révd. M. McMahon, en adressant la parole au jury. Il a émis l'étrange doctrine qu'en ne faisant pas des efforts pour dissuader les fénies, il a accepté la même responsabilité qu'eux et est devenu leur complice.

Par le câble atlantique. Liverpool, 28 oct.—Le steamer Allepo, de New York, le 17, est arrivé à Queenstown aujourd'hui.—On dit que le Gouvernement Britannique va demander au Parlement une allocation additionnelle d'un million de lous sterling pour l'armée et la marine.

Queenstown, 27 oct.—Le Steamship Persia, de New-York, le 17 courant, vient d'arriver. Londres, 27 oct.—On dit que les relations entre l'Autriche et la Prusse prennent un caractère menaçant.—Le Times de Londres dit que le gouvernement Prussien intrigue pour disloquer davantage l'empire autrichien.

moins, n'aura qu'un poids et qu'une mesure. L'intervention du gouverneur américain montrera aux loyaux colons de Sa Majesté, que si d'un côté nous avons tous les inconvénients de notre solidarité avec une grande puissance comme l'Angleterre, la faiblesse de celle-ci nous met dans l'impossibilité d'exécuter nos lois, sages ou non, quand le gouvernement américain interpose son autorité. Ce qui est arrivé dans l'affaire de St. Albans sera répété dans celle des prisonniers feniens. Le gouvernement américain obtiendra tout ce qu'il voudra. Nous continuerons d'être sujets de Sa Majesté en théorie; pratiquement nous serons les sujets des Etats-Unis. Les annexionistes diront sans doute qu'il vaudrait mieux devenir citoyens et en partager les avantages plutôt que de rester sujets et être privés du bénéfice de cette qualité, en tant que l'Angleterre parait être disposée à laisser aux Etats-Unis le contrôle absolu de ce que les autorités coloniales appellent nos intérêts les plus chers et nos droits les plus sacrés.

MÉDICIN LANCÔT.

Attention! Attention!

M. le Dr. Mathieu, dentiste, no. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

50c

Montreal:

MERCREDI 31 OCTOBRE 1866.

# 1ère Edition.

AVIS AUX ABONNÉS.

Nous avons expédié un grand nombre de comptes à nos abonnés de la compagnie. Nous espérons qu'ils y répondront le plus tôt possible. Ils ne doivent pas attendre que la navigation soit close, ou que les chemins soient trop mauvais pour nous expédier les montants qu'ils nous doivent.

QUATRIÈME PAGE.

Le document dont nous parlons dans un autre endroit de notre journal, a été expédié en Angleterre par la dernière maille. Nous le publions aujourd'hui sur notre quatrième page.

—En conséquence de la fête de LA TOUSSAINT, l'Union Nationale ne paraîtra pas demain.

Depeches Speciales.

Québec, 30 oct.—Il a plu abondamment toute la journée.—Le steamer de Montréal est arrivé ici à 4 heures, cette après-midi. Il est parti pour Montréal à minuit.—Le steamship Moravian, après avoir été retardé 24 heures par la tempête de neige, est maintenant arrivé.—Les marchands organisent une patrouille pour la nuit et ont décidé d'acheter pour la Basse-Ville un engin à vapeur pour le feu.—Les fonds de secours aux incendiés s'élèvent aujourd'hui à \$40,000. Toute cette somme a été prélevée ici.—Parmi les arrivages d'aujourd'hui, on en remarque quatre pour Montréal.—Le Moravian a 42 passagers de cabine et 179 d'entrepont; il a aussi une cargaison générale pour Québec et Montréal. Ottawa, 30 oct.—Les honor. MM. McDougall et Campbell sont attendus demain matin à Ottawa, où il y aura une séance du cabinet.—Les compagnies du service civile ont reçu leurs uniformes et paraderont demain.

Télégraphie Générale.

NOUVELLES AMÉRICAINES.

New York, 30 oct.—Le lieutenant Braion, qui prétend avoir été investi d'une commission dans la marine confédérée, et qui s'est emparé du steamer Chesapeake, durant la dernière rébellion, a été mis en accusation par le Grand Jury pour crime de meurtre et de piraterie sur la haute mer. Le navire Waltons, de Sunderland, Angleterre, et parti de cette localité, pour Québec, a été abandonné en mer, le 15 oct., lorsqu'il était sur le point de sombrer.—L'équipage était recueilli par la barque Agra, qui vient d'arriver ici.

NOUVELLES FÉNIENNES.

New York, 30 oct.—On dit que le Président Roberts va bientôt émettre une importante adresse pour la fraternité féniennne relative à la sentence prononcée contre Lynch en Canada, et les nouveaux devoirs qui incombent à l'avenir à l'organisation.—Il y a beaucoup d'activité et d'excitation dans les quartiers généraux féniens. Philadelphie, 30 oct.—A une assemblée de féniens de Philadelphie tenue à la Salle Logan, ce soir, pour exprimer leurs sentiments sur la conviction et la sentence du colonel Lynch et du rév. John McMahon, le président, M. Jas. Gibbons, a lu un bréviaire et deux résolutions qui ont été adoptées unanimement. Le préambule est un exposé succinct des principaux griefs de l'Irlande contre l'Angleterre. Il qualifie d'hypercrite la philanthropie du juge Wilson, qui trouve horrible de la part des féniens le fait de s'attaquer à un peuple neutre et inoffensif tel que le peuple canadien. Il fait voir que ce même juge est le représentant d'une nation qui a exterminé l'Irlande dans plusieurs guerres sanglantes, lorsque ce dernier pays ne lui faisait aucun mal, et donnait au contraire l'éducation à ses rois dont les sujets étaient encore plongés dans la barbarie saxonne; il fait de plus observer que ce juge, qui paraît saisi d'une sainte horreur contre le prétendu crime du colonel Lynch et des autres, oublie dans son zèle l'aide et les accommodements donnés par son gouvernement pour dissoudre l'Union américaine; oublie les déprédations de l'Alabama, l'excursion de St. Albans, en un mot, toutes les conspirations tramées au Canada contre les Etats-Unis durant la dernière guerre civile; oublie la guerre de 1169 en Irlande, où les anglais incendièrent les cités, les villages et les hauiques, passèrent les habitants au fil de l'épée, etc., etc. La première résolution déclare que l'invasion du territoire britannique par la fraternité

fénienne des Etats-Unis est un acte légitime de guerre de la part d'un peuple opprimé, et que le lieu et le temps où il doit frapper le premier coup est une question de tactique.—La seconde et dernière résolution porte que les décisions du Tribunal de Toronto relativement au colonel Lynch et les autres est un défi jeté à la figure des Irlandais de l'Amérique, que ceux-ci l'acceptent comme tel et qu'ils s'engagent à sacrifier leur vie et leur liberté pour y répondre.

## LE PROTÈTE ANTI-FÉDÉRAL DE L'OPPOSITION BAS-CANADIENNE.

Nous avons été mis sous l'impression que le document dont nous avons annoncé hier la publication, contiendrait la plupart des objections de l'opposition parlementaire, des journaux indépendants, de l'opinion publique en fin, contre le projet de confédération, inique en principe, absurde et profondément injuste dans ses bases, et impraticable à cause de l'absurdité de ses détails et de l'extravagance de ses exigences. Aussi nous avons hâte de lire ce document, qui, à notre sens, devait être le *factum* ou la compilation formidable de tant d'arguments puissants, de tant de raisons irrefutables.

Or nous disons avec franchise, suivant l'habitude que nous en avons contractée depuis longtemps, que la lecture de ce document nous a cruellement déçus. N'en ayant pris communication que depuis son insertion dans le  *Pays*  de ce matin, nous n'avons pas besoin de dire que les collaborateurs de l' *Union Nationale*  n'ont aucunement participé à sa rédaction et qu'avant aujourd'hui aucun de nous n'en connaissait la teneur. Et nous n'hésitons pas à dire que l'opinion publique, l'opinion véritablement patriotique, la trouvera nullement à la hauteur des exigences de la situation.

C'est un historique exact et suivi mais tiède, langoureux et diffus, de toutes les circonstances qui se rattachent au mouvement fédéral.

Ces incidents ont pu avoir leur importance dans leur temps, aux yeux de l'opinion publique du Canada, bien plus préoccupée maintenant des objections que soulève le projet de confédération même et des dangers imminents qu'en offrent toutes les dispositions; mais la narration qu'on a faite ne peut avoir qu'un fort petit attrait de curiosité en Angleterre et aucune influence sur les déterminations du gouvernement impérial.

On paraît avoir voulu s'attacher dans ce document à démontrer l'opportunité d'un appel au peuple, avant que l'acte de confédération ne soit adopté par le gouvernement impérial; mais nulle part on ne pose à M. Carnarvon cette proposition fondamentale, savoir: que l'action de notre légisture, qui s'est décernée elle-même d'aneantissement et qui a anulé la constitution sous laquelle elle a été élue, est contraire à toute notion de droit politique ou constitutionnel, à toute logique, à toute justice nationale, aux droits les plus sacrés du peuple et à ses précieuses immunités politiques; et que de cette façon la révolution domine, supprime l'ordre de choses établi et le remplace comme bon lui semble.

Nous regrettons sincèrement aussi de voir que les intérêts tout spéciaux et si importants du Bas-Canada sont entièrement passés sous silence. Et cependant c'est bien de la position toute particulière du Bas-Canada que naissent les plus grandes entraves au fonctionnement de la confédération. Nul doute aussi qu'une attitude énergique de sa part donnerait à réfléchir au gouvernement impérial plus encore que toute autre chose. Ce n'est pas en paraissant ignorer complètement les objections particulières du Bas-Canada que l'on inspirera au gouvernement impérial la crainte de voir surgir des difficultés de race et de religion au sein de la confédération. Ce n'est pas non plus en ne réclamant pas au nom de la nationalité canadienne-française contre les injustices et les dangers dont le projet de confédération la menace, que l'on prévendra ces injustices et que l'on éloignera ces dangers. Ne pas signaler l'inconvénient de réunir diverses races sous une telle forme de gouvernement, c'est admettre l'opportunité de cette réunion ou—ce qui est encore pis—c'est accepter la doctrine d'une seule nationalité.

Ce qui ressort le plus clairement du document en question, c'est que tous les partis ont accepté la confédération en principe. Ceci peut-être très franc, mais est-ce bien opportun? Ce n'est pas un argument contre un système que de rappeler qu'il a reçu l'assentiment de tous les chefs de parti. Le gouvernement parlementaire anglais ne sera pas pressé de se payer de ses raisons.

Nous croyons que le meilleur moyen de convaincre le gouvernement anglais qu'il ne doit pas contenance la confédération, aurait été de lui faire voir toutes les causes de mécontentement que pourrait faire naître ce système et qui tendraient conséquemment à briser le lien colonial. Car l'Angleterre n'a d'autre manière de voir dans cette affaire que celle que lui suggèrent ses intérêts. Qu'on lui montre que la confédération lui sera préjudiciable, c'est chose assez facile à faire, et l'on verra le gouvernement impérial repousser tout aussi vigoureusement la Confédération qu'elle l'invoque.

Les allusions de ce document aux intentions de l'Angleterre ne sont ni dignes, ni véridiques. Le gouvernement impérial a tenu une conduite si arbitraire à l'égard des colonies et il a imposé ses volontés d'une façon si cavalière aux provinces d'en bas, qu'il mériterait plutôt des remontrances que des flatteries, plus dignes de courtisans que d'hommes d'état et de patriotes.

Ce n'est pas le temps de tendre nos bras avec confiance à nos maîtres, quand dans le moment même ils nous sergent des chaînes. La dernière phrase que l'on découvre du nom de protèté et par laquelle se termine ce document, est dépourvue, à un singulier degré, de toute énergie, pour ne pas dire plus. A l'air de bonhomie avec lequel il exprime la crainte de fatiguer sa seigneurie, l'auteur semble avoir eu conscience de la tiédeur de son long préambule et de l'ennui qu'il vient d'infliger au lecteur. Le fait est que dès la première colonne on est justifiable de ne pas croire la patrie en danger; à la seconde on ferme un oeil, et quand on a entendu la troisième on dort jusqu'à la dernière ligne, d'un sommeil calme et profond.

britannique, bâtie en brèche les préventions les opinions préconçues et les déterminations du gouvernement impérial? Ce serait tomber dans une étrange erreur que de le croire. Le manifeste de l'opposition ne fera pas le bruit dans le monde, d'une goutte d'eau tombant dans la chute de Niagara. Le seul intérêt qu'il pourrait causer ici, viendrait probablement en grande mesure de l'opinion indépendante; que nous avons exprimée en peu de mots et qui soulèvera peut-être quelques clameurs dans des cercles mieux disciplinés, mais pour laquelle nous n'offrons aucune apologie; car, on doit commencer à s'en apercevoir, en affaires publiques, nous ne connaissons pas de parti; nous écoutons avec déférence les conseils de chacun sans obéir aux ordres de personne, et l'intérêt public est notre seul mobile, comme il est aussi celui des honorables représentants qui ont signé ce document.

Quand un projet politique menace la nationalité d'un peuple, suscite les plus grandes appréhensions de toute nature, promet d'engendrer les discordes civiles et religieuses et de promener la torche incendiaire de guerres fratricides à l'intérieur et de susciter les conflits les plus désastreux avec la grande puissance qui nous avoisine, l'intérêt public nous commande de dire avec non moins de fermeté que de respect à l'opposition qu'elle ne se montre pas dans ce protèté à la hauteur des exigences de la situation, et qu'il ne lui reste plus, pour sauver sa position et celle du pays qu'à formuler dans une requête énergique, claire et complète, les griefs du Bas-Canada et ses objections absolues au projet de confédération, à la faire signer par ses constituants ainsi que par le peuple des comtés qui ont le malheur d'avoir pour représentants des adversaires ou des traîtres, et à la faire porter en Angleterre par une délégation composée de deux ou trois de ses membres, tels que MM. Dorion, Holton et Thibaudeau. Mettons nous tous courageusement à l'oeuvre, et en trois semaines nous aurons accompli un devoir impérieux et préparé de grands résultats. Le manifeste que nous avons été obligé de critiquer ne peut faire de mal et il fera certainement quelque bien, à moins qu'on ne s'en serve comme d'une preuve que le projet de la confédération de Québec ne rencontre pas d'objections sérieuses. Mais s'il devait nécessairement précéder toute action vigoureuse et vraiment pratique et efficace, alors qu'il soit le bienvenu et que les vents de la mer lui soient favorables. S'il est l'effort suprême et final de l'opposition bas-canadienne, ce n'est qu'un jalon de plus sur la voie de la décadence politique et nationale des successeurs des Viger, des Bédard et des Papineau.

Espérons que l'opposition va prendre les mesures de couronner dignement ses nobles et énergiques travaux antérieurs. Alors et alors seulement, l'opinion du Bas-Canada influera sur les décisions de l'Angleterre.

MÉDICIN LANCÔT.

Le Soussigné sollicite respectueusement les personnes qui ont l'intention d'assurer leur vie, de vouloir bien s'adresser à lui au numéro 22 rue St. Gabriel, car il vient d'être nommé agent de la Compagnie d'Assurance Étna, l'une des associations les plus prospères et les plus sûres qu'il y ait sur ce continent. Il fournira avec plaisir tous les renseignements et les statistiques concernant l'institution qu'il représente.

T. THOMPSON.

BUREAU NO 21 RUE ST. GABRIEL,

Montréal.

## COMMERCE.

Montréal, 31 Oct. Fleur par qrt de 196 lbs.—Supérieure extra no minale, 8.00; Extra \$7.75 nominale, Fancy nominale, 2.40 à 7.50; Supérieure de blé du Canada 6.90 à 7.00; fortes supérieures de blé du Canada, (prix exceptionnels), 7.10 et plus; Supérieure de blé de l'ouest 7.00 à 7.25; Supérieure des marques de la cité, 7.00 à 7.15; Supérieure No. 2, no minale; belle nominale; moyenne nominale; recoupees, nominale; fleur en poche, 3.50 à 4.00 par 112 lbs, selon la qualité. Recettes très restreintes. Farine d'avoine par qrt de 200 lbs—\$5.00. Blé par sac de 60 lbs.—H. Canada de printemps du nom nat à 1.50. Pois par 60 lbs.—Une vente en chaux à 78c, égal à 80c par 62 lbs. Orge par 48 lbs.—Nominale de 55 à 60c. Maïs par 56 lbs.—Vente de 25000 vendus depuis la fermeture hier—15.00 à 55 et 60c. Alcais par 103 lbs.—Potasse très qualité, 6.30 qualité inférieure, 5.60 à 6.70. Perlasse nominale de 6.90 à 7.00.

Prix courant en détail du Marché Bonnecoeurs.

Revisés avec soin par L'UNION NATIONALE par M. F. BÉNOT, Assistant Clerc du Marché.

Montréal, 30 Oct.

Fleur de la campagne qrt.	22	d	23	0
Pêches par boites.....	15	0	20	0
Farine d'avoine do.....	12	0	18	0
Blé d'Inde.....	9	0	9	0
Pois y minot.....	4	0	4	0
Orge do de 60 lbs (nouy).....	3	0	3	0
Avoine do de 40 lbs.....	2	0	2	0
Barrains.....	2	0	2	0
Graines de lin.....	9	0	9	0
Grains de mil y minot.....	7	0	10	0
Dinde vieux couplet.....	9	0	12	0
do jeune do.....	5	0	7	0
Oies do.....	4	0	6	0
Canards do.....	3	0	6	0
do sauvages do.....	1	3	2	0
Poisille do.....	2	6	8	0
Poulet do.....	1	8	2	6
Pigeons.....	2	0	1	0
Tourtes y douzaine.....	0	0	0	0
Perdrix y couplet.....	3	0	8	9
Livres do.....	10	0	1	0
Morue y ds.....	4	0	4	0
Beurre frais y ds.....	1	0	1	3
do salé do.....	10	0	11	0
Fèves canadiennes y minot.....	0	0	0	0
Pâtes y poche.....	3	6	4	0
Oignons morte y 100 lbs.....	4	6	5	0
Sucre d'érable y ds.....	0	5	0	0
Sirop do gallon.....	0	0	0	0
Miel y ds.....	0	7	0	8
Gufs frais y douzaine.....	0	10	0	11
Orange y boîte.....	0	0	0	0

## MARCHE AUX BESTIAUX.

Montréal, 31 Oct. 1866.

Marché à la hausse et peu animé.	
Bœuf, 1ère qualité.....	\$5.00 à 8.00
2e et 3e qualité.....	5.00 6.00
Vaches à lait.....	20.00 30.00
extra.....	20.00 30.00
Veaux, 1ère qualité.....	6.00 9.00
2e qualité.....	5.00 6.00
3e qualité.....	2.00 4.00
Moutons, 1ère qualité.....	7.00 8.00
2ème qualité.....	4.00 6.00
Agneaux, 1ère qualité.....	3.00 4.00
2ème qualité.....	2.00 3.00
Cochons, 1ère qualité.....	8.00 12.00
2ème qualité.....	5.00 7.00

## PRIX DU FRET.

Taux nominaux. Par steamer pour Liverpool.—Graines, 5s.—Par 480 lbs, avoine 5s par 320 lbs, farine d'avoine 2s 6d par qrt; potasse 30s par tonneau, perlasse 35s par steamer pour Glasgow.—Pois nominal, potasse 25s par tonneau. Par voiliers pour Liverpool.—Grains 4s par 420 lbs.

PORTS D'EN BAS.

—Fleur pour Tarennes, 40c par hrt; Fléton 35c par qrt; Baie des Chaleurs, 85c par qrt; Halifax 85c.

## MARCHE AUX EPICERIES.

SUG.—Des Barbades et de Cuba (brillant) vendus le 30 à 63c, et 71 à 73c droits acquittés. —Sucre et St. Priz à la raffinerie. Pains par tierce d'avoine 400 lbs, par lb. 0.114. Bœufs sec, quar 160 lbs, " " " 0.11. Mouton pour cabli 200 lbs, " " 0.11. 2c moule ont. pour 200 lb, " " 0.12. Bœufs à 250 lbs, " " 0.13. Jamb. à 260 lbs, " " 0.13. Sirop Jaune 40 gal. p. gal. 0.60. Standard 40 gal. " " 0.46. THÉS.—Il y a eu plusieurs petites ventes marobé ferme pour les bonnes qualités. OAP.—Aujourd'hui changement dans les prix. Java, 22 à 24c; Rio, 18 à 20c; du Cap, 17 à 19c; Maracibo, 18 à 20c.

## RRIVAGES AU CANAL LACHINE.

DEPUIS S H S. A. M. LE 26, JUSQU'À S H S. A. M. LE 23 OCT.

Fleur 652 qrt, aloalis 69 qrt, beurre 712 tonnes. Bœuf d'Irlande 3100 mts, Avoine 600 minots, Fromage 1807 boites.

PAR LE GRAND TRONC.

25 oct—Alcais 49 qrt, beurre 920 tinettes cuir 7 rouleaux, tabac 27 boucauts, filin 219 qrt, Wiskey et Alcool 3 caises.

## MARCHE DE NEW-YORK.

New-York 30

Oton.—Ferre prix nominal. Fleur—Recettes 7645 qrt, marché ouvert ferme, et plus actif et de 5 à 10c plus bas à la clôture, ventes 68200 qrt de 8.00 à 10.15 pour supérieure de l'Etat, 8.25 à 10.35 pour extra do; 10.65 à 11.80 pour choisie do; 8.00 à 10.15 pour supérieure de l'ouest; 8.75 à 11.10 pour commune à moyenne extra de l'ouest; et 10.25 à 11.85 pour commune à moyenne de l'ouest d'embarquement extra cerelles

Fleur de Seigte—Sans changement décidé, 6.50 7.50.

Blé—Recu 52270 mts, marché de 1 à 2c meilleur, ventes 81600 mts de 2.15 à 2.30 nouvelles de Chicago et de Mil, 2.90 à 3.00ambre de l'Etat. Seigte —Recu 8000, en bonne demande et ferme, ventes 41000 mts de l'ouest 1.08 à 1.10.

Orge—Recu 178460 mts, marché actif et décidé ment plus ferme, ventes 58.000 mts, 1.20 du H-Canada et 1.15 de l'Etat.

Blé d'Inde—Recu 190211 mts, marché ouvert sur un 2c meilleur, mais ferme lourd et à la baisse, vente 196000 mts, 31½ à 34 inférieure, 95 à 96c mêlé de l'ouest pour exportation, en circulation, 96½ à 97c de en magasin.

Avoine—recu 283500 mts, marché un peu actif et ferme, ventes 122000 mts, 56 à 60c de Chicago, 59 à 61c de Mil. Lard—Plus ferme à la clôture, nouvelles 88.20 comptant. Saïndoux—Plus ferme à la clôture 163 ½ à 163

## 2ème Edition.

Attention! Attention!

M. le Dr. Mathieu, dentiste, no. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

## BULLETIN FINANCIER.

New-York, 31 oct.—Or ouvert à 147½. Change sterling 91. Greenbacks achetés à 32 à 32½ et vendu à 31½ à 32 d'escompte Argent—acheté à 3½ d'escompte et vendu à 31 et 3½

CANFIELD DORWIN ET CIE.

## LE DINER DE M. CARTIER.

Hier soir, le dîner donné à George Etienne Cartier par MM. Schiller et Bréhaut, Pominville et Bétouray, et quelques autres messieurs également désintéressés, sauf quelques rares exceptions, a eu lieu. M. le maire Starnes qui présidait a fait quelques compliments à M. Cartier, mais celui-ci a renchéry, non pas en faveur de M. Starnes, mais en sa propre faveur! Il s'est éncensé lui-même l'espace de trois colonnes de la *Minerve*.

Mais ce qui est plus important—il a donné sa parole solennelle que les catholiques du Haut-Canada auraient les mêmes garanties que les protestants du Bas-Canada.

Nous n'en devons rien croire et nous dirons bientôt pourquoi. Quand un homme a l'imprudence de venir dire que la confédération est destinée à donner plus d'influence à la race française, lorsque l'on se rappelle que M. Cartier lui-même a mainte fois déclaré que c'était pour consolider l'influence britannique, on peut mettre en doute sa parole britannique à tout autre sujet politique. Ne so rappelez-vous les discours du trône de 1865, dans lequel il était formellement déclaré que la confédération avait en vue la création d'une nouvelle nationalité, et la déclaration du premier ministre que ce système produirait la fusion des races?

Pour mettre le comble à l'imposture, M. Cartier a fait remonter non-seulement son origine personnelle, mais l'origine même de la confédération à... qui?—nous le donnons en cent—en mille—à Jacques Cartier! Il y a de quoi rire aussi longtemps que vit le bon Mathusalem. C'est assez dire que nous y reviendrons.

En attendant, nous donnons les noms des personnes qui ont participé au dîner, et de celles qui, en très grand nombre, n'y ont pas assisté, mais dont on a énuméré les noms afin de se donner l'innocente satisfaction de grossir le nombre des dineurs.

MÉDICIN LANCÔT.

Archambault Le. Armand Hon P. Anderson John, Allan Andrew, Auger J. D. Bréhaut W. H. Bartley W. P. Brown Alfred, Baudry Louis, Belle Joseph, Baird A. Bowie George, Bétouray L. Bellorosa J. H. Barsalou O. Bellevue H. Baker J. C. Beaubien Dr. P. Beattie D. P. Beaudry J. B. Bessette Michel A. Bouthillier, T. Bellemare R. Brigham Dr. Bellevue L. G. Boyer La M. D. Bissonnette A. Buckland John, Beaudry Joseph, Benoit Zophria, Belle C. B., Benning James, Beaudry J. U., Bourgoin N. H., Brossard Moïse, Bellevue L. J., Beaudry L. J., Burland J. B., Beaudet G. J., Brydges C. J., Belthone Strac, Jean, Brennan Patrick, Bucha-

nan P. T., Benoit E., Benson H., Belle Achille, Curan J. J., Chapman Henry, Chamberlin Brown, Chapeleau J. A., Guvillier Maurice, Carle Louis, Cotté Honore, Cartier F. X. A. Denholm George, Derome Léon, Dufresne Orvide, David E. D., Delisle Nolan, Daverny L. D., Dominique M., Dumouchel Alf, Devany L., Delorme Pierre, Dawes J. P., Dubord A., Doran J. J., Donelly James, Duvrayra L. N., Daly J. H., Doucet T., Delisle A. M., Donegan John, DeNiverville B., Dacomlin J., Dufresne M., Duracher Dr., Dumas Norbert, Dumouchel Hon L., Doran James, David Ferdinand, Duguay J.

Ermatinger Col, Eaton Richard. Fournier Jaler, Fullum George, Fraser John, Ferner Hon Jas, Farrell P. Fauteux P. R., Fauteux L. G.

Gault M. H., Glassford J. U., Gorrie D., Giroux J. R., Girard Dr. L., Girard M. A., Garth C., Gauthier F., Gagnon Alphonse, Gault A. F., Giraldi Seraphino, Gauthier Ls. Howard Augustus, Hanley T., Harwood D. L., Hughes N., Hubert R. A. R., Harteen Isidores, Hopkins E. M., Hudson V., Howard Dr., Honey John, Hempton James, Howley James

Judah Henry, Jones Joseph, Leblanc O. A., Lomouin B. H., Law Andrew, Lapiere André, Low John, Leclair F. A., Larin François, Laurent Michel, Loiselle Amable, Lewis David, Linton Robert, Laberge Augustin, Lanctôt Magloire, Lesage Siméon, Lesperance Eclair.

Marchand L., McFarlane W., McDougall D. L., Murphy P. L., Macready Thos, Marsan A. T., Marchand Med, McKenna Thos, McShane Jos, McDonald Duncan, Moreau E., MacDonald Jos, Mackenzie J. G., Martin P., Mousseau J. A., McCarthy Thos, McCuaig J. E., McCrae George McKay Robert, McCoy Hugh, McKay Edward, Mareau L. A. Mason Damasse, MacDonald Dr. R. L., Marchand C. A., Mulholland H., Mignaud N., McGibbon A., Midway Capt, Moses Michel, McEvanue B., Marchand V., Mercier J. O.

Notman W. Ogilvie A. W., O'Brien W., Ouimet Gedeon, Ouimet Capt, O'Meara John, Ogilvy Thos, Ouimet Adolphe.

Pominville F. P., Picho E. U., Poupart Jos, Pominville Ls, Plunkett E. W., Prud'homme Hble, Palmer O., Pelletier David.

Renaud L. jr, Rottot Dr., Robillard J. C., Rodier C. S., Ramsay T. K., Renaud Hon L., Reeke R. J., Rolland J. B., Rivard S., Renaud Z., Royal Jos, Rolland G. L., Ryan M. P., Rhynds John, Rankin John, Reynolds Thos Rogers Jos A., Robertson Andrew, Robillard Jos père, Robillard U. J.

Starnes H. (Maire), Starnes C. W., Sincennes C. F., Smith James, Swales H. G., Swanton John, Stephens George, Schiller C. E., St Onge S., St Charles F. X., Sicotte L. W., Shackell Henry, Stensson J. B., Spicer S. G., Stephen Wm, Stephens John, Spiter W. J., Scott Gilbert, Stephens R. H., Stratton F. G., Taylor E. J., Trudeau A. U., Trudel F. X. A., Taylor John, Tranchemontagne J. G.

Villeneuve N., Villeneuve Octav, Vinet C. F., Workman Wm, Wilson Hon Chas, Wilson W. W., Waddell Samuel, Wright Robert, Walsh Thos J., Woods Edward, Whitney H. H., Wannwright Wm.

## LA PROCHAINE REVOLUTION EN IRLANDE.

Tous ceux qui neia la puissance de l'organisation Fénienne soit en Irlande, soit en Amérique, ont preuve d'une profonde ignorance des faits constatés chaque jour des deux cotés de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, la condamnation récente des prisonniers de Ridgeway a soulevé les masses, réconcilié les factions rivales et doublé l'enthousiasme des exilés de l'Irlande. Leur cri de ralliement n'est plus seulement "La liberté" mais "Vengeance"—Peut-on rester sourd au torrent de la révolution qui monte toujours, lorsque le conseil de la populeuse ville de New-York convoque une as-semblée spéciale pour protester contre la sentence de mort portée à Toronto contre deux citoyens des Etats-Unis, dont on réclame la liberté en invoquant l'intervention du gouvernement des Etats-Unis, lorsque l'exécutif du parti démocratique nomme un comité spécial de ses membres les plus influents pour agir dans le même sens et envoyer une délégation à Washington auprès du Président; lorsque le secrétaire d'Etat intervient de suite, réclame du gouvernement anglais toutes les pièces du procès et exige l'assurance que l'exécution de la sentence soit remise jusqu'à ce que le gouvernement Am



exécuter à la lettre l'engagement de la France d'évacuer en Novembre le territoire mexicain. Le général Sherman y est envoyé avec une mission militaire et diplomatique. D'un autre côté, le général Sheridan, commandant le département du golfe du Mexique, a donné ordre à son représentant, à Brownsville, de donner son concours le plus cordial au seul gouvernement du Mexique qui soit reconnu par les Etats-Unis.

LA SCIENCE DE LA MINERVE ET DE M. RAMSAY.

Ces deux Solons de la graine ministérielle connus sous les noms de Poléon et de T. K. Ramsay ont prétendu qu'en France le juge insulté ne jugeait jamais lui-même la partie qui s'était rendue coupable d'un mépris de cour. Nous les référons aux articles 222, 223, 224 et 225 du code pénal de la France où ils verront qu'ils sont dans la plus pitoyable erreur. Il y est formellement déclaré que le juge injurié pourra et devra, séance tenante, mettre son insulteur à la raison et punir sa faute d'une manière exemplaire. Au reste, ce qui ne gâte en rien notre avis, c'est qu'il est gratuit—dont quittance finale, M. M. Poléon et T. K. Ramsay.

MÉDÉRIC LANCOT.

—Nous accusons réception de "la revue canadienne," livraison d'octobre 1866. Elle est remplie de morceaux intéressants dans la plume de MM. Faucher, F. G. Marchand, de Bellefeuille, Royal, etc. Nos remerciements à qui de droit.

—La corvette, "la canadienne," sous le commandement du capitaine Fortin, est arrivée, lundi dernier, à Québec de sa croisière du Golfe.

CONCERT AU PROFIT DES INCENDIÉS.— Nous apprenons avec plaisir que le grand concert, qui a dernièrement fait sensation au Palais de Cristal, va être répété, lundi prochain sous le patronage du comité des incendiés de Québec. La salle que l'on a choisie sera plus confortable pour tout le monde. Au Palais de Cristal, tout le monde s'est plaint du froid, et les artistes, de leur côté, avaient un local qui n'était pas adapté du tout au chœur et à l'orchestre. C'est dans la magnifique Salle de R. R. P. Jésuites que l'on donnera cette répétition. Les billets d'admission seront de 50c., bien légère contribution, que chacun aura à payer en faveur des victimes de la calamité du 14 courant. C'est incontestablement la plus belle occasion qui se présente aux pauvres comme aux riches de venir en aide à nos frères de Québec.

SECOURS AUX INCENDIÉS.—M. Cotté, trésorier du comité formé à Montréal pour recevoir des souscriptions en faveur des incendiés de Québec, accuse réception de \$2000 de la Banque de Montréal et de \$748 provenant de \$1100 en greenbacks prélevés et expédiés par John G. Witte, écr., de New-York.

—Il y a eu 57 enterrements dans le cimetière catholique et 16 dans le cimetière protestant durant la semaine dernière.

—Il vient de mourir à Sherbrooke un vétérinaire de la marine anglaise. Le capitaine John Felton, qui était l'enseigne du vaisseau que montait Nelson à la bataille de Trafalgar, n'est plus. Sa mort est arrivée le 21 du courant; il était âgé de 81 ans.

—Le gouvernement, dit le Pays, vient de créer une nouvelle sinécure, celle de surintendant de l'impression des bons provinciaux, avec un traitement de \$1,400. On parle d'un M. T. D. Tims comme devant obtenir cette charge peu fatigante. Heureux mortel!

—Un nommé Roberge, de Québec, qui travaillait à Portland, est mort dernièrement. Ses amis ont envoyé la somme de \$100 à sa veuve qui est une des victimes de l'incendie.

Pour tous les grands et petits, c'est utile à savoir. Il n'y a qu'un seul moyen de conserver les montres: le bien faire réparer. Mais par qui? C'est facile à trouver. Chez G. T. DORION & Cie, 105 Grande Rue St. Laurent.

30 oct 349—2m

NAISSANCES.

A Hamilton, le 27 du courant, la dame de Moise Henry, autres marchand épicer de cette ville, un fils.

LE GRAND REMÈDE DES FAMILLES.—Il n'y a probablement pas de remède pour les familles si favorablement connu que le PAIN KILLER de Davis.—Son usage aux Indes, Chine, Turquie, et dans presque toutes les stations missionnaires a toujours été employé avec succès contre les influences du climat sur les familles missionnaires, ainsi que le choléra et fièvres de l'Est. Le PAIN KILLER peut être employé pour toutes les maladies des boyaux brûlés, écorchés etc.

Vendus par tous les Droguistes.

26 Oct. 1866. 1—m.

Les ingrédients qui entrent dans la composition de vos pilules Anti-Constipatives et toniques, sont à notre opinion, une combinaison savante d'ingrédients médicamenteux, et au point de vue scientifique son mérite est pleinement démontré par les heureux effets qu'il produit dans la pratique. Nous les avons souvent prescrites et croyons qu'elles réunissent les qualités que vous leur donnez. Elles sont anti-dyspeptiques et anodynes et donnent de la vigueur aux organes digestifs.

J. C. BUTLER M.D. JOHN ERSKINE M.D.

Waterloo 19 janvier 1866.

Vendus par tous les Droguistes.

26 Oct. 1866. 1—m.

M. SAMUEL CHAREST offre en vente 200 Pièces de Flanelle large à UN SHELING LA VERGE, ainsi qu'un bel assortiment de Marchandises d'Automne, au No. 8 Rue St. Laurent, Enseigne du Pavillon Français.

21 avril 1866. 17 juillet. 1—m.

A VENDRE.

Un terrain de 4375, situé sur la rue Montcalm, en cette cité, avec une maison neuve, en briques, à deux étages dessus construite, portant les nos. 281 et 284 de la dite rue Montcalm.

—Autre terrain de 2674, situé sur la rue Amherst, en cette cité, avec une maison neuve, en briques, à deux étages dessus construite, portant le no. 190 de la dite rue Amherst.

Ces terrains sont commodes.—Titres incontestables. Pour prix et conditions qui seront libérales, adresser aux soussignés,

17 juillet. 1—m.

17 juillet. 1—m.

17 juillet. 1—m.

17 juillet. 1—m.

17 juillet. 1—m.

17 juillet. 1—m.

17 juillet. 1—m.

AVIS SPECIAUX.

PHARMACIE CANADIENNE

Rues Craig et St. Lambert

Les Docteurs DESJARDINS & QUEVILLON annoncent au public qu'ils donneront les prescriptions gratuites à ceux qui achèteront les remèdes à leur pharmacie. Ils prennent en même temps l'occasion d'offrir en vente leur incomparable

SIROP FRANÇAIS

Employé contre la toux, la Bronchite, la coqueluche, le croup, l'Asthme, remède qui n'a pas d'égal pour ces maladies.

PRIX 25 CTS LA BOUTEILLE.

Aussi, LEUR OUVRENT contre le rhume, les diarrées, le prurigo, la galle et toutes autres maladies de peau.

Ils promettent à ceux qui en feront usage une guérison certaine, sinon ils n'exigent aucun paiement. Visibles le jour à leur bureau, coin des rues Craig et St. Lambert; pour les visites de nuit à leurs résidences privées.

DR. J. A. DESJARDINS, No. 585, rue Ste. Catherine.

DR. O. QUEVILLON, No. 687, rue Ste. Catherine.

23 mai 1866.

CONNAISSEZ VOTRE DESTINÉE

Madame E. Thornton, la célèbre astrologue, Clairvoyante et Psychométricienne anglaise, qui a merveilleusement deviné le passé, le présent et l'avenir de son second mari, et qui a deviné le caractère, etc., de telle personne: Des milliers de certificats sont là pour attester que ce n'est pas la blague. Sur demande elle expédiera un certificat attesté ou une garantie écrite que le portrait transmis est authentique. En transmettant par lettre une petite photo de cheveux et désignant le lieu de votre naissance, votre âge, vos dispositions et votre teint, et y ajoutant cinquante centimes accompagnés d'une enveloppe affranchie adressée à vous-même, vous recevrez par le retour de la maille le portrait et les renseignements désirés. Toutes communications confidentielles: Adresses confidentiellement, à MADAME E. F. THORNTON, Bureau de Poste, Boite 243, Hudson, N. Y.

23 mai 1866. 6m—116—219

LE GRAND REMÈDE ANGLAIS

Célèbres Pilules de Sir James Clarke, pour les femmes. Cette médecine inappréciable ne fait pas seulement guérir toutes les douleurs dangereuses inhérentes à la constitution des femmes. Elle modère tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe quelle cause, et régularise la menstruation.

Dans tous les cas d'affection nerveuse, douleurs de reins et dans les membres, l'ourdeur, érythème, palpitation du cœur, abattement de esprit, bystriques, maux de tête, fluxus blancs, et toutes les maladies occasionnées par des systèmes en mauvais ordre, ces pilules guérissent quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules, et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée franco, sur réception d'une piastre et 5 centimes de poste.

Seul agent pour les Etats-Unis et les provinces anglaises: JOSEPH MOSES, Rochester, N. Y.

Vendus à Montréal par Devins et Bolton, La Roche et Campbell, Lyman, Clarke et Cie, Henry Bros. & Co. et tous les autres droguistes en général.

janvier 1866. 1a—103

PRENEZ le Pain Killer.

(Touche) contre le Choléra, les Maux d'Estomac, les Glandes, les Compures, Anciennes Douleurs, Détoisons, Effluves, etc. Mal de Dent, Douleur dans le Visage, Névralgie et le Rheumatisme, Goutte, P. naris, Mal de Gorge, Froids subits, Toux, etc. Serrez-vous en dans les cas ci-dessus. Ses propriétés comme remède de famille à indiquer quelques personnes d'imité et contrairement le Pain Killer, à un grand succès.

Mérez-vous des contrefaçons.

Vendu par tous les Droguistes et Epiciers.

Prix: 15 cts., 25 cts., 50 cts., par bouteille.

Manufacturiers et Propriétaires.

378 rue St. Paul, Montréal, C. E.

Province du Canada, COUR DE CIRCUIT

District de Montréal. John Lawlor Demandeur, vs George Browne, Défendeur.

Il sera vendu par encaissement public, vendredi, le neuf novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, aux Enchères de Louage du défendeur en cette cause, No. 52, Rue Beaubien, dans la cité de Montréal, ses biens et effets consistant en deux chevaux bruns, l'un connu sous le nom de "King Fahar" et l'autre de "Grass Hopper".

Vente pour Argent comptant.

A. BROGAN, H. C. B.

31 oct

Grand Vente sans réserve de

Marchandises d'Automne, No. 123, Rue Notre-Dame, quatrième porte à l'est du Jardin du Gouvernement.

MR. TESSIER, tout en remerciant ses pratiques et le public en général, pour l'encouragement qu'il a reçu, à l'honneur de les informer que son assortiment de Marchandises d'Automne est maintenant au complet. L'importation qui vient de recevoir consiste surtout en Draps de Castor, Filot, Whitney Cassimer, Tweed Canadien, Flanelle, Couverts de Laine, Etouffés à Japon, Caléçons et Gords de Laine, Coubours, Patrons de Robes, Gouton Jaune, Shantung, Indienne, etc., etc.

Un Tailleur de première classe sera aussi attaché à l'établissement, et toute recommandation par habillement d'homme recevra la plus stricte attention.

Le tout vendu à très bas prix.—Toute Marchandise marquée en chiffres.—Un seul prix.

336—no LOUIS TESSIER.

LALONDE ET DEMERS, Mar-

chands-Tailleurs, No. 209, Rue McGill.—Les soussignés ont constamment en magasin Draps, Tweeds, Hardes Faites et toutes autres Marchandises d'Étapes, etc.

M. AMÉDÉ LARUE est attaché à cet établissement comme Coupeur. 335—no

COMPAGNIE DES CHARS DE LA CITE DE MONTREAL.

AVIS.

L'Assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie sera tenue au bureau de la Compagnie, coin des rues Craig et St. François-Xavier, M. R. ORELI, le 7 novembre prochain, à midi, pour l'élection des Directeurs pour l'année courante, et aussi pour la gestion des affaires en général.

Les livres de transfert seront formés jusqu'à cette date inclusive.

(Par ordre de la Compagnie.)

J. GLASS, Sec.

30 Oct—81

LE PLUS HAUT PRIX PAYÉ POUR LES

30 SOUS par

A. A. BOURDEAU, Orfèvre, No. 62, Rue St. François-Xavier, 649—1a

30 oct

PERDU—Une petite Chienne,

Espagnole, répondant au nom de Rénée. Toute personne qui la trouvera et la remettra à son propriétaire, Jos. E. Planchaud, No. 97, rue St. Dominique, 29 oct 81—849

NOUVELLES MARCHANDISES.

SAVAGE & LYMAN

VIENNENT de recevoir par l'HIBERNIAN une nouvelle cause des

CÉLÈBRES MONTRES ET CHRONOMÈTRES SANS OCLEFS.

de différents patrons et grandeurs, qui les mettent en position de fournir à ceux qui le désirent une montre par excellence.

271 RUE NOTRE-DAME. 26 oct 346—1

GAZELIERS.

SAVAGE & LYMAN

VIENNENT de recevoir quelques échantillons de GAZELIERS de première qualité, en verre coupé, à 3, 5 et 8 branches, de beaucoup supérieurs à ceux importés ordinairement au Canada, lesquels seront vendus à très-bas prix. Aussi, quelques paires de LUSTRES d'un nouveau genre.

271 Cathedral block. RUE NOTRE DAME. 26 oct 816—1a

CARABINES

SE CHARGEANT PAR LA CULASSE.

LES Soussignés ont reçu de WESTLEY, RICHARDS & CO. de Birmingham, une consignment de leurs célèbres

CARABINES A CULASSE, à canons Whitworth, portant à 1,000 verges. On s'en sert dans l'armée.

A vendre aux prix de manufacture.

SAVAGE & LYMAN 271 Cathedral Block 346—2a 26 oct

COUVERTES ANGLAISES POUR CHEVAUX.

Le Soussigné vient de recevoir par S. S. "Belgian", un bon assortiment de Couvertes Anglaises pour Chevaux, à doublé et à simple parment, rouleaux, etc., etc.

J. & R. IRWIN, 165 et 167 Rue McGill. 27 oct 847—3f

PHOTOGRAPHIE.

PORTRAITS POUR CABINET

NOUVEAU MODÈLE ET NOUVELLE GRANDEUR.

DES SPECIMENS SONT EN VUE CHEZ

W. NOTMAN, Photographe de la Reine. 344—1m

AUX PERSONNES NERVEUSES ET DÉBILES!

LE Dr. BOIVEAU, M. R. C. S. L. & P. et auteur du célèbre Traité intitulé: "Débilité générale, ses causes et sa guérison", expédiera, sur réception d'un Dollar, sa célèbre préparation pour la guérison complète et permanente de

La Spermatorrhée, OU DÉBILITÉ GÉNÉRALE.

Le remède ci-dessus, qui est infallible, comme l'attestent de nombreux certificats, sera expédié par l'express, à n'importe quel endroit; il est emballé de façon à ne pouvoir deviner le contenu. Payable lors de la livraison. Adresses à

DR. PIERRE NARCISSÉ BOIVEAU, M. R. C. S. P., Boite P. O. Montréal 341—1 an.

ACTE DE FAILLITE 1864.

DANS L'AFFAIRE DE WILLIAM NIVIN & WILLIAM BAYLEY, Marchands, de Montréal, commerçant sous le nom social de William Nivin & Cie., Faillit.

Les créanciers des faillis sont par le présent notifiés qu'il leur est fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir les réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel. 841—2a

LES soussignées informent le

Public qu'elles viennent de recevoir un nouveau fonds de Marchandises Sèches cette semaine, savoir:

500 Pièces Américaine de Poplines à 5d

500 do do do à 7d

100 Pièces de Marchandises Sèches à 8d

100 do do do à 9d

100 do do do à 10d

100 do do do à 11d

100 do do do à 12d

JAS. MORISON et Cie. 26 juin 1866. 26a—q, b-l et h—242

MAISON BONSEGOURS.

No. 69 Rue Notre-Dame. ENSEIGNE BLEU, BLANC & ROUGE, Premier MAGASIN passé la Rue Bourse, en allant au faubourg Québec.

NARCISSÉ MARIEN

Offre en vente son fonds de Marchandises sèches bien assorties pour DAMES et MESSIEURS au dessous du prix qui coûtent. Ce fonds de Marchandises vaut \$65,000 et se compose

500 pièces d'Indienne de 1<sup>er</sup> pour vendre 9d. et 10d. 200 pièces de Coton blanc. 49 et 10d pour 6d. 500 pièces de Coton jaune de 7d pour vendre 6d. 100 pièces de 10d pour 7d. 1 Lot de Flanelle Canadienne pour 1s. 1 Lot de Gros unis pour 10d. 1 Autre Lot d'Indienne pour 6d.

Toute personne qui achètera du drap ou étoffe pour Manteaux aura le tailleur gratis. On fait qu'un seul prix. 843

SERVANTE DEMANDÉE.

Une personne sachant faire la cuisine, laver et repasser, trouvant de l'emploi au No. 291 Rue Mignonne. On exigera de bonnes recommandations. 31 oct

VENTE A L'ENCAN.

Vente importante d'une magnifique

Propriété, rues Notre-Dame, Récollet et Ste. Hélène, connue comme "Eglise des Récollets, Maison d'École et Terrains."

Le Soussigné a reçu instruction de la FABRIQUE DE MONTRÉAL de vendre par encaissement public, à ses Salles d'Encaissement, le 15 NOVEMBRE prochain, cette splendide Propriété connue comme PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS, bornée par trois rues, et ayant en front, mesure anglaise, de

135 pieds sur la rue Notre-Dame, 133 pieds sur la rue St. Hélène, 184 pieds s'ouvrant sur la rue des Récollets, et un résidu de 149 pieds sur le côté adjoignant la propriété de M. Moos.

Formant une superficie d'environ 18,824 pieds, comme on peut le voir d'une manière plus descriptive sur le Plan.

Cette Propriété sera vendue comme et libre de toute Taxe Spéciale encourue par les améliorations de la rue Notre-Dame.

Les Termes de paiement seront LIBÉRAUX. Les conditions de la vente seront préparées et imprimées pour le jour de la vente.

Vente à ONZE heures.

JOHN J. ARNTON, En auteur. 31 oct—350 3fms

MAISON LARIVÉE

NO. 867—RUE ST. JOSEPH—NO. 867 DEUXIÈME PORTE DE LA RUE LA MONTAGNE.

ATTENTION! ATTENTION!

M. NAPOLEON LARIVÉE, tout en remerciant ses nombreux pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement, informe aussi qu'il vient de compléter son assortiment de marchandises d'automne et d'hiver et qu'il est prêt à les offrir à des prix très réduits.

LA MAISON LARIVÉE, étant à proximité du Marché St. Antoine, offre un grand avantage aux personnes de la campagne qui désireront avoir de bonnes Marchandises et à Bas Prix.

Telles que: Coton jaune de 5d. à 1s. la vergo

Coton Blanc " 6d. " 1s. "

Indienne " 6d. " 1s. "

Mohair " 9d. " 1s 3d. "

Alpaca " 10d. " 1s 6d. "

Couleur noir et de couleur 1 3d. " 2s 6d. "

Flanelle blanche et rouge 1 3d. " 2s 6d. "

Wincey en laine 9d. " 2s 6d. "

Couverts en laine 9d. " 2s 6d. la paire

Whagey de laine, Métrique Française de toutes les couleurs ainsi qu'une grande quantité de Tweed, Doekin, Whiney, Beaver et Drap de Pilot, etc., etc.

Avs aux pratiques de venir visiter cet établissement et vous trouverez de grands avantages. 389—1 jan.

CHARBON POUR POELES!

En débarquement la cargaison de "ST. JOSEPH," en lots convenables au chocteurs par JOHN ANDERSON & CIE.

CHARBON POUR FORGE

En débarquement la cargaison de "JOSEPHINE" meilleur New Castle, à vendre par JOHN ANDERSON & CIE.

CHARBON ECOSSAIS.

La cargaison de "EMELIS" à vendre par JOHN ANDERSON & CIE. 342—2a

MUSIQUE A MOITIÉ PRIX

MM. LABELLE & RODIER, ont l'honneur d'annoncer au public qu'à dater de samedi prochain le 20 courant, ils vendront à leur magasin de Musique, No. 247 Rue Notre Dame, tous leur fonds de musique comprenant les plus beaux morceaux de musique sacré et profane d'Europe et des Etats-Unis.

Les maisons d'Education feront bien de profiter de cet avantage, qui ne durera que quinze jours seulement. 839—2 a

UNION ST. ROCH DE MONTREAL.

Avis est par les présents donné à tout débiteur de la Société de "l'Union St. Roch de Montréal" de ne pas payer entre les mains de S. F. Moos, ette ci-devant collecteur (en dehors de la dite société, attendu que par motion le dit emploi lui a été enlevé. En conséquence tout membre qui paiera (en dehors) entre ses mains sera tenu de payer de nouveau.

LUDGER GARIÉPY, Secrétaire. U. ST. R. de M. 239—3me

Province du Canada, COUR DE CIRCUIT

District de Montréal. François Xavier Beaudry, Demandeur vs Eliza Gilbride, Défenderesse.

Par encaissement public sera vendue le neuvième jour de novembre prochain sur la place Jacques-Cartier, les meubles et effets de ménage de la dite défenderesse en cette cause, vente à dix heures.

Vente pour Argent comptant.

DUPONT, HOS 31 oct

NOUVELLEMENT RECU.

Plusieurs Caisnes de Marchandises Françaises, comprenant les dernières gouttes pour la Saison présente.

JAS. MORISON et Cie. 27 oct 346—2a

ACTE DES INSOLVABLES DE 1864

Dans l'affaire de ALEXANDER JEFFREY AUCHTERLONI de Montréal, C. E. Faillit.

Les Créanciers du Failli sont notifiés de s'assembler à men Bures, No. 17, Rue St. Sacrement dans